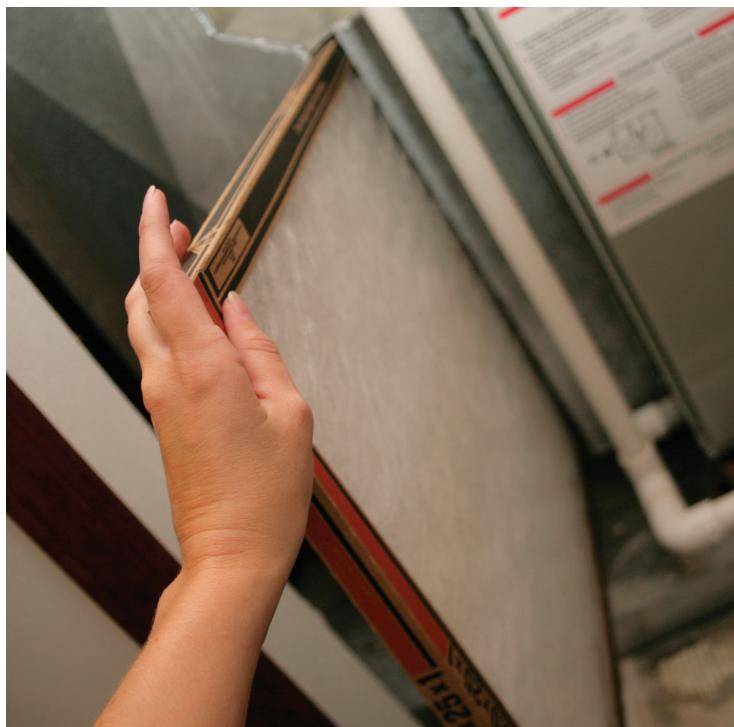




Technicien en système de chauffage à l'huile (TSCH)

Description de l'emploi

Les techniciens en système de chauffage à l'huile assurent le bon fonctionnement et la fiabilité des systèmes de chauffage résidentiels et commerciaux, un rôle très important, surtout dans le Nord. Ils ont la sécurité à cœur, ont de bonnes habiletés mécaniques, travaillent souvent seuls et font preuve de flexibilité pour répondre aux demandes de service en dehors des heures normales de travail.



CODE DE CLASSIFICATION NATIONALE DES PROFESSIONS (CNP) :
7331/72420

APPRENTISSAGE ET QUALIFICATION PROFESSIONNELLE
DES MÉTIERS ET DES PROFESSIONS



- **Programme de trois ans**
- **Désignation Sceau rouge**
- **Formation technique à l'extérieur du territoire requise**
- **Secteur de la construction**

80 128 \$

Salaire estimé du compagnon moyen

Also available in English

À quoi ressemble le quotidien d'un TSCH?

Les techniciens en système de chauffage à l'huile et à combustibles solides installent et entretiennent des systèmes à l'huile, au charbon et au bois dans des bâtiments résidentiels et commerciaux. De plus, ils installent, entretiennent et ajustent des systèmes de chauffage à l'huile à haute pression, à basse pression et à vaporisation.

- Lire et interpréter des dessins, des plans ou des spécifications pour déterminer le travail à faire
- Disposer les composants du système de chauffage à brûleur à l'huile, puis les assembler à l'aide d'outils manuels et électriques
- Installer les composants du brûleur à l'huile (ex. : thermostats, moteurs, tuyauterie et dispositifs de sécurité), puis brancher ce dernier aux systèmes d'électricité, de ventilation et d'alimentation en carburant
- Tester les unités installées et ajuster les commandes pour assurer le bon fonctionnement
- Effectuer le dépannage et la réparation des brûleurs à l'huile défectueux ainsi que de leurs composants et commandes
- Installer, entretenir et réparer les systèmes de chauffage au charbon et au bois
- Effectuer la maintenance préventive des systèmes de chauffage à l'huile et à combustibles solides

Quelles sont les conditions de travail?

Les conditions de travail des techniciens en système de chauffage à l'huile varient d'un emploi à l'autre. S'ils

travaillent en extérieur, ils sont rarement à l'abri des éléments; les conditions de travail sont plus clémentes et confortables lors de travaux d'entretien ou de réparation. Ils travaillent généralement 40 heures par semaine, mais peuvent être appelés à effectuer des appels de service et d'urgence en dehors de leurs heures de travail, le soir ou pendant la fin de semaine. Travailler avec des métaux bruts, des outils électriques et de l'équipement de raccordement de tuyaux implique des risques de blessure.

Quelles compétences contribueront à mon succès dans ce métier?

- Capacité à lire et écrire en anglais, et compétences en mathématique
- Capacité d'analyse, de planification et de mise à l'essai
- Compétences en mécanique
- Capacité à suivre les protocoles et les règles de sécurité

Quels sont les prérequis pour apprendre ce métier?

Les apprentis doivent réussir l'examen d'admission aux métiers de catégorie 2 avec une note de 70 % ou son équivalent (voir plus bas). Cette étape est préalable à la signature du contrat d'apprentissage et à la formation technique.

Combien de temps faut-il pour apprendre le métier de TSCH?

L'apprentissage dure environ trois ans et se divise en trois périodes en milieu de travail et trois périodes de formation technique. Chaque période comprend 1 800 heures de formation, pour un total de 5 400 heures.

Combien de temps dure la formation technique?

Le programme dure environ 20 semaines et se fait habituellement au **Nouveau-Brunswick**, **Nouvelle-Écosse**, ou au **Yukon**.

Période	Formation technique ¹	Prérequis pour la formation technique	Heures ²
1 ^{re}	8 semaines 240 heures	Examen d'admission et 900 heures	1800
2 ^e	8 semaines 240 heures	1 ^{re} période réussie	3600
3 ^e	8 semaines 240 heures	2 ^e période réussie	5400

¹ Durée de la formation en classe

² Temps minimal requis (comprend la formation technique)

Pour en savoir plus :

www.gov.nt.ca/apprentissage